



Mairie de Luynes

Place des Victoires
B.P. 16
37230 LUYNES
Tél. : 02 47 55 35 55
Fax : 02 47 55 52 56
mairie@luynes.fr
www.luynes.fr

CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les modalités de convocation du Conseil Municipal reprises à l'article 2 du règlement intérieur du Conseil Municipal voté le 15 décembre 2020, je vous prie de bien vouloir assister à la séance qui aura lieu le :

**MARDI 14 AVRIL 2026 À 19H30
SALLE DES FÊTES DE LUYNES**

L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal : Séance du 29 mars 2026

Information de Monsieur le Maire des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1) Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers Municipaux délégués :**
 - 1-A : Détermination du montant des indemnités de fonctions, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.
 - 1-B : Application de la majoration prévue à l'article L2123-22 alinéa 1 du CGCT.
- 2) Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire, selon l'article L2122-22 du CGCT.**
- 3) Commissions municipales**
 - 3-A : Création des commissions municipales permanentes
 - 3-B : Désignation des membres des commissions municipales
- 4) Commission d'Appel d'Offres (CAO)**
 - 4-A : Création de la Commission d'Appel d'Offres à titre permanent.
 - 4-B : Élection des membres titulaires et suppléants
- 5) Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**
 - 5-A : Détermination du nombre de membres du Conseil d'administration
 - 5-B : Élection des représentants du Conseil Municipal au CCAS
- 6) Désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs**
- 7) Adoption du règlement budgétaire et financier**

8) Fixation des modalités d'exercice du droit à la formation des élus

9) Conventions

9-A : Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Association Musicale Luynoise (AML)

9-B : Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Association Sportive Luynoise (ASL)

10) Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

11) Tours Métropole Val de Loire : Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour 2026.

Vous trouverez ci-joint la note explicative de synthèse accompagnée de ses annexes.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Antoine MAQUIN

Diffusion :

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		SERVICES MUNICIPAUX
M. Antoine MAQUIN M. Pascal ARRAGAIN Mme Aurélie LEROY M. Erick MORCHOISNE Mme Sabrina VRIGNAUD M. Gérard MORICEAU Mme Lucie JORGE M. Xavier CUVIER Christelle ADAM Gilles HOGUET Anita GATELIER Magali GAUDIN Laurent BOUGEAULT Olivier DOUSSET Vincent GUILLET Séverine RENO	Cécilia CHENET Angéla MIGNON Sébastien VEILLON Manuel FABAS-VINSONNAUD Chloé METAHRI Léa JEAN-LOUIS Mickaël LALLEMAN Temanuata GIRARD François-Brice JOBARD Florence TOST Amélie BOLANTIN Bertrand RITOURET Hélène ODENT	<i>POUR PARTICIPATION</i> M. Raphaël SIMAR DGS
		<i>POUR RESERVATION + PREPARATION DE LA SALLE</i>
		Administration Générale
		<i>POUR INFORMATION</i>
		M. Alain PENOT Correspondant NR 37 Mr Vincent DUPRÉ

Cette liste correspond à l'ordre du tableau du Conseil Municipal tel que défini par l'article L.2121-1 du CGCT.

Après le Maire, prennent rang dans l'ordre du tableau, les Adjoints puis les Conseillers Municipaux en fonction des suffrages obtenus et par priorité d'âge.